

# Formation

## Enrichir mon site web de services aux citoyens : Intégrer des démarches en ligne (téléformulaire et paiement en ligne)

### Durée

---

- 1/2 journée

### Pré-requis

---

- Etre adhérent au GIP e-bourgogne
- Avoir un site Internet (e-bourgogne ou autre prestataire)

### Les objectifs de cette formation

---

Cette formation vous permettra d'améliorer et de faciliter la relation avec vos citoyens en intégrant sur votre site web des outils permettant de réaliser des démarches administratives en ligne : téléformulaire et télépaiement (TIPI).

### A l'issue de la formation vous devrez être capable de

---

- Mettre en place des téléformulaire pour réaliser des démarches et/ou du paiement en ligne
- Paramétrer les téléformulaire
- Gérer et suivre les demandes des citoyens
- Créer et publier des téléformulaire personnalisés

### Programme

---

#### 1) Mes démarches en ligne : téléformulaire

- A : Qu'est-ce que « Mes démarches en ligne » ?
- B : Pré-requis : déclaration obligatoire à la CNIL
- C : Accéder à « Mes démarches en ligne »
- D : Qu'est-ce qu'un téléformulaire ?
- E : Mettre en place des téléformulaire pré-paramétrés
  - a) Paramétrer les téléformulaire
  - b) Prévisualiser un téléformulaire
- F : Créer des téléformulaire personnalisés
- G : Gérer les agents
  - a) Rôles et habilitations
  - b) Liste des agents
- H : Suivre les demandes
  - a) Accéder au suivi des demandes
  - b) Détailler des onglets
  - c) Détailler des demandes
- H : Système de notification des agents
- I : Messages à destination des citoyens

J : Statistiques

K : Intégrer un téléformulaire sur son site Internet

- a) En tant que nouvelle page sur un site internet créé avec le générateur e-bourgogne
- b) Sur un site externe ou dans un article du générateur e-bourgogne

## **2) Paiement en ligne avec TIPI (Titre Interbancaire de Paiement par Internet)**

A : A quoi sert TIPI ?

B : Quels sont les services payables avec TIPI ?

C : Pré-requis : obligation d'avoir signé une convention avec la DGFIP

D : Paramétrer son téléformulaire TIPI

E : Paramétrer les éléments liés à sa facture sur internet

F : Valider son téléformulaire de paiement

G : Intégrer un téléformulaire de paiement en ligne sur son site internet

- a) En tant que nouvelle page sur un site internet créé avec le générateur e-bourgogne
- b) Sur un site externe ou dans un article du générateur e-bourgogne